

MM. Lee A. Kelley, C.R., John Forbes MacNeill, C.R., Robert Alexander Hoey et Clarence C. Baker: membres d'une commission devant tenir des enquêtes conformément aux dispositions de la loi sur la citoyenneté canadienne; Son Honneur le juge René-A. Danis doit être président de ladite commission.

## Section 2.—Législation fédérale

### Législation de la première session du vingt et unième Parlement, du 15 septembre 1949 au 10 décembre 1949

NOTA.—Le classement ci-dessous a été fait d'après les Statuts. En résumant pareille matière, il n'est pas toujours facile d'indiquer toute la portée de la loi. Le lecteur intéressé à une loi quelconque est donc renvoyé aux Statuts mêmes. Le classement donne les renvois appropriés.

Sujet, chapitre et date de la sanction	Synopsis
13 George VI	
<b>Agriculture—</b> 6 10 déc.	<i>Loi modifiant la Loi des épizooties, permet une indemnité à l'égard des bestiaux abattus aux termes de la Loi des épizooties après le 31 mars 1947 et avant l'entrée en vigueur de la présente loi.</i>
28 10 déc.	<i>Loi de 1949 sur le pedigree des animaux, permet la constitution en corporation des associations qui tiennent registre des animaux pur sang.</i>
34 10 déc.	<i>Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. La modification revise l'article de la loi définissant les sections de terrain admissibles ou inadmissibles à l'allocation en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.</i>
<b>Citoyenneté—</b>	
16 10 déc.	<i>Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. La loi crée le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration sous la gestion et la direction du ministre compétent dont les devoirs, pouvoirs et fonctions s'étendent à toutes matières concernant la naturalisation et la citoyenneté, les affaires indiennes, l'immigration et la colonisation, non déjà attribuées à un autre département du gouvernement du Canada.</i>
<b>Commerce—</b>	
7 27 oct.	<i>Loi de 1949 sur la faillite, remplace la Loi de faillite, S.R. 1927, chap. 11, et ses modifications.</i>
12 10 déc.	<i>Loi modifiant la Loi des enquêtes sur les coalitions, revise l'article permettant au procureur général du Canada d'intenter et de diriger des poursuites en vertu de cette loi, et décrète que les sociétés accusées d'une infraction visée par la présente loi doivent être jugées sans jury.</i>
14 10 déc.	<i>Loi modifiant la Loi des douanes. La modification porte que le gouverneur en conseil peut ordonner que, dans l'estimation de la valeur imposable de marchandises importées, il soit fait abstraction, en totalité ou en partie, des droits d'entrée du pays d'exportation.</i>
15 10 déc.	<i>Loi modifiant le Tarif des douanes. La loi abroge les numéros 1215 et 1216 du chapitre 44 des S.R. 1927 pour y substituer les numéros 1215 et 1216 concernant les véhicules à moteur, automobiles, avions et aéronefs, usagés et d'occasion, de toute sorte.</i>
22 10 déc.	<i>Loi modifiant la Loi sur les permis d'exportation et d'importation, avance la date d'expiration de la loi au 31 juillet 1951.</i>
31 10 déc.	<i>Loi sur la marque de commerce nationale et l'étiquetage exact, autorise l'apposition des initiales "C.S." comme marque de commerce nationale sur les marchandises. Le droit de se servir de cette marque de commerce est dévolu à Sa Majesté au droit du Canada. Cette loi abroge la Loi sur la Commission fédérale du commerce et de l'industrie, 1935.</i>
<b>Construction—</b>	
30 10 déc.	<i>Loi modifiant la Loi nationale de 1944 sur l'habitation, autorise des prêts additionnels, effectués par la Société centrale d'hypothèques et de logement, au propriétaire ou à l'acquéreur d'une maison et aux associations coopératives. Les pouvoirs de la Société sont modifiés à bien des égards, particulièrement en ce qui a trait aux prêts, à l'acquiescement des pertes et à l'entreprise de projets conjointement avec les provinces.</i>